

**Rapport de suivi des requêtes des citoyens
lors du conseil d'arrondissement du 6 octobre et 3 novembre 2015**

Madame Sabrina Roy : travaux de raccordement à l'égout – 5190, rue Sainte-Marie

15-291692 CA 6 octobre 2015

Madame explique ses démarches auprès de l'arrondissement afin de procéder à des travaux de raccordement à l'égout pour l'immeuble situé au 5190, rue Sainte-Marie. Une fois les travaux complétés, elle a tenté de communiquer avec différents intervenants afin de récupérer le solde d'un dépôt qu'elle a effectué pour la réparation du domaine public mais sans jamais obtenir de retour d'appel. Elle souhaite connaître le moment où elle pourra récupérer ce solde. Madame fait également référence à un article paru récemment indiquant que les frais relatifs à de tels travaux se feraient aux frais de la Ville à compter du 1^{er} janvier prochain. Elle demande si l'application de ce règlement peut se faire de façon rétroactive.

Le maire Dorais et le directeur Sylvain Villeneuve répondent.

Suivi à venir - Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine : Le nouveau règlement qui entrera sous peu en vigueur ne permettra pas de rembourser la citoyenne puisqu'un règlement n'est pas rétroactif à partir de sa date d'adoption. Lors d'une demande de permis pour le remplacement de conduites, un dépôt devant couvrir le coût estimé des travaux est exigé. Une fois les travaux réalisés, un relevé des coûts réels est établi. Madame aura droit à un remboursement, mais le montant reste à être déterminé par les services concernés. Une lettre lui parviendra prochainement avec le résultat des calculs du remboursement.

Monsieur Jean-Pierre Bégin : fumée émanant de l'usine Thermetco

15-291694 CA 6 octobre 2015

Monsieur explique que le bâtiment résidentiel situé au 1905, rue Basin, reçoit les fumées émises par l'usine Thermetco située sur la rue William. Il explique que ces fumées entrent dans les logements, mais qu'il est difficile de prévoir à quel moment la situation se produit considérant que l'usine émet des fumées de façon irrégulière. Monsieur demande à ce que des mesures soient prises afin de corriger la situation.

Le maire Dorais et le directeur Sylvain Villeneuve répondent.

Suivi à venir - Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine : L'inspecteur a communiqué avec la requérante de même qu'avec le directeur de la compagnie Thermetco. Des mesures ont été prises par la compagnie notamment faire livrer l'ammoniaque pendant le jour et faire procéder à une inspection générale des installations pour trouver des solutions aux différentes machines qui font du bruit. Suite à cette inspection, des corrections ont été apportées par la compagnie sur les sorties de compresseurs. L'inspecteur a également demandé que soit déplacée la sortie mécanique qui se trouve sur le toit afin de l'éloigner des résidences pour pallier aux émanations. Cette demande est à l'étude. En complément d'information, une demande pour une écoute de bruit dans ce dossier a été déposée à l'arrondissement de Ville-Marie.

Monsieur Marc-Antoine Pineau : nouveau clos de voirie

15-291699 CA 6 octobre 2015

Monsieur explique que des camions lourds circulent dans les rues résidentielles à proximité de l'ancien site du CN, qui est en redéveloppement, et qu'ils y déposent des matériaux de construction. Il précise que la problématique persiste depuis le début de l'été. Il a porté plainte en appelant la ligne 311 et la police à de nombreuses reprises. Monsieur souhaite savoir si le dépôt de matériaux de construction est autorisé à cet endroit et si la circulation des camions dans les rues résidentielles peut être réglementée.

Le maire Dorais et le directeur Sylvain Villeneuve répondent.

Suivi à venir - Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine : Les camions du Groupe Mach empruntent actuellement les rues locales pour faire la livraison des matériaux. Éventuellement, une entente entre l'AMT et le Groupe Mach devra être établie afin qu'ils puissent utiliser le lien Marc-Cantin pour les phases ultérieures de leur chantier. D'autre part, dans l'aménagement du centre d'entretien de l'AMT, il y aura la réalisation d'un talus, en bordure de la rue de la Congrégation, qui servira à atténuer le bruit des opérations.

Madame Émilie Champagne : stationnement sur rue réservé aux résidents – zone 50

15-316805 CA 3 novembre 2015

Madame explique que l'aménagement d'une piste cyclable sur la rue Richmond a entraîné la perte d'espaces de stationnement réservés aux résidents et elle anticipe des difficultés à se stationner à proximité de son lieu de résidence en raison des activités de déneigement à venir. Elle souhaite que l'étendue de la zone de stationnement réservée aux résidents portant le numéro 50 soit revue.

Le maire Dorais, le conseiller Sauvé et le directeur Sébastien Lévesque répondent.

Suivi par la direction des travaux publics : l'analyse pour l'augmentation des espaces SRRR dans la zone 50 a été effectuée durant les dernier mois et des tronçons de rues ont été identifiés pour de nouvelles implantations dans le secteur de la rue Richmond. L'implantation est prévue pour le début 2016.
